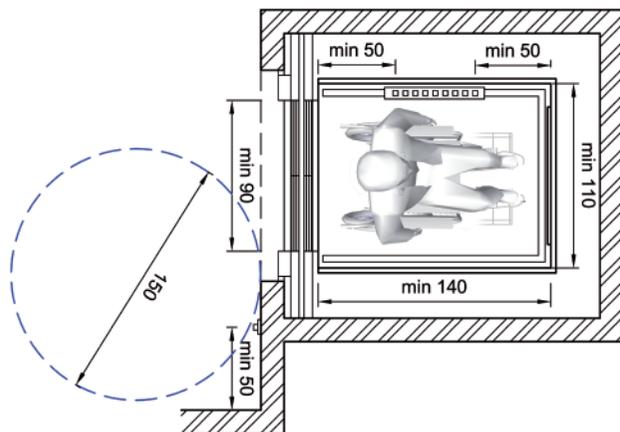


Ascenseur



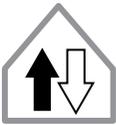
Quelques explications :

- Une **cabine intérieure de 110 cm de large au minimum sur 140 cm de profondeur**. Cette dimension minimale permet aux personnes en fauteuil roulant d'entrer en ligne droite dans la cabine sans devoir manœuvrer.
- La porte doit offrir **un libre passage de 90 cm au minimum** et sera :
 - de type **couissante et automatique**.
 - avec les bords sensibles au contact (**rideau 2D**) afin de ne pas se refermer sur une personne au moment de son passage ou tombée au sol.
- **Une aire de rotation de 150 cm de diamètre sera présente devant la porte de l'ascenseur, hors débattement de porte** et ce, à chaque étage desservi. Il est important que les personnes qui attendent l'ascenseur soient dans une zone d'attente non entravée par un débattement de porte éventuel.
- Les **boutons de l'ascenseur** sont toujours placés à **50 cm au minimum d'un angle rentrant** afin de permettre aux personnes en fauteuil roulant de les atteindre malgré l'encombrement de leurs cale-pieds. De plus, ils seront fixés à **une hauteur comprise entre 80 et 90 cm**.

Caractéristiques indispensables :

- Cabine de 110 x 140 cm au minimum
- Porte d'ascenseur :
 - min. 90 cm de large,
 - coulissante et automatique,
 - bords sensibles au contact.
- Aire de rotation devant l'ascenseur de 150 cm de diamètre
- Tout bouton à min. 50 cm d'un angle rentrant.
- Main-courante sur les 3 côtés
- À partir de 11 étages : un siège rabattable
- Système d'appel d'urgence avec message visuel
- Synthèse vocale
- Traduction en braille
- Miroir face à la porte
- Boutons conformes





✓ Boutons de bonne taille, en relief et traduits en braille



✓ Disposition correcte des boutons à l'intérieur de la cabine

- La **mise à niveau** doit se faire **sans ressaut**. En effet, si un ressaut est présent, les personnes peuvent trébucher ou avoir des difficultés à passer cet obstacle.
- La **main-courante** est placée sur toutes les parois non équipées d'une porte :
 - **bord supérieur à 90 cm du sol,**
 - **à 3,5 cm au minimum de la paroi** éventuelle pour garantir une préhension aisée sans risquer de se blesser au niveau des doigts.
- Un **siège rabattable** sera installé dans les ascenseurs desservant **plus de 10 étages**. Le siège rabattable sera placé à **50 cm du sol** et aura **une assise de 40 cm de profondeur sur 40 cm de largeur** au moins.
- Le **parlophone affiche des messages visuels**. En effet, les personnes sourdes n'ont aucune possibilité de communiquer avec l'extérieur et ont besoin de ces informations écrites afin de vérifier que leur demande a été transmise.
- La **synthèse vocale complète** annonce les étages, les ouvertures et fermetures de porte...
- La **traduction braille des boutons** est prévue sur la série placée à hauteur classique.
- Le **miroir** est placé **face à la porte** avec **son bord inférieur à une hauteur comprise entre 30 et 60 cm** et son bord supérieur à minimum 120 cm afin de permettre aux personnes en fauteuil roulant de voir la configuration du hall dans lequel elle est en train d'entrer ainsi que les obstacles éventuels.
- Les **boutons** de l'ascenseur répondront aux caractéristiques suivantes :
 - **non sensitifs de 3 cm** de diamètre ou de côté,
 - contour et **indication lumineuse,**
 - inscription en **gros caractères et en relief,**
 - **éclairage** des boutons **provenant du plafond** et non pas à hauteur des boutons,
 - le bouton « **Sortie** » **présente un relief plus prononcé.**

